

FICHE ACTION N° 5.1.4.

Articulation programmes intercommunaux

Axe	5. Assurer un pilotage partenarial et inclusif du projet
Orientation stratégique	5.1. S'assurer de la cohérence du projet en continu
Action nom	Articuler la mise en œuvre du programme PVD avec les autres outils de programmation à l'échelle du territoire intercommunal : CRTE, ORT, Projet de territoire
Action n°	5.1.4.
Statut	En projet <input type="checkbox"/> / Validée <input type="checkbox"/> / Engagée <input checked="" type="checkbox"/>
Périmètre d'application	TCO
Niveau de priorité	Fort <input type="checkbox"/> / Médian <input checked="" type="checkbox"/> / Faible <input type="checkbox"/>
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Veiller à la cohérence des projets partenariaux et documents de programmation à l'échelle de l'intercommunalité.
Partenaires	Chefs de projets et partenaires des dispositifs
Dépenses prévisionnelles (HT)	Temps agents
Plan de financement prévisionnel (HT)	Sans objet.
Calendrier	<p>2021 2022 2023 2024 2025 2026 2026</p> <p>Aujourd'hui</p> <p>5.1.4. Articuler la mise en œuvre du programme PVD avec les autres outils de programmation à l'échelle du territoire intercommunal : CRTE, ORT, Projet de territoire</p>
Lien autres programmes et contrats Territorialisés	ORT Projet de Territoire SCoT CRTE PCAET
Lien autres actions du programme	Toutes.
Concertation	Travail de mise en œuvre partenarial : comités techniques, comités de projet, liens continus
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Actualisation du projet en fonction de l'évolution des autres projets et inversement. Nb de réunions de services et comités techniques.
Conséquence sur la fonction de centralité	Assurer la cohérence globale du projet de redynamisation et l'optimisation des moyens mis en œuvre.
Annexes	Sans objet.